

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 27–30 octobre 2008

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 11 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2008/11

24 octobre 2008

ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009–2010

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.WFP.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

| | | |
|--|------------------|-------------------|
| Secrétaire du Conseil d'administration, REB*: | Mme C. von Roehl | tél.: 066513-2603 |
|--|------------------|-------------------|

| | | |
|---------------|-----------------|-------------------|
| Chef, REBT**: | Mme M.-F. Perez | tél.: 066513-2638 |
|---------------|-----------------|-------------------|

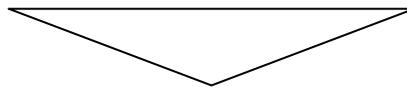
Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Secrétariat du Conseil d'administration

** Unité de la traduction et de la documentation

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour approbation.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009–2010" (WFP/EB.2/2008/11) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.2/2008/15) publié à la fin de la session du Conseil.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009–2010

| EB.1/2009 (9-13 février) | EB.A/2009 (8-12 juin) | EB.2/2009 (9-13 novembre) |
|---|--|--|
| <p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) | <p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E) | <p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E) |
| <p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2008 (A) ➤ Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (E) ➤ Prévention des catastrophes et atténuation de leurs effets (E) | <p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2008 (A) ➤ Politique du PAM en matière de renforcement des capacités (E) ➤ Stratégie de mobilisation des ressources adaptée à un environnement en mutation (E) ➤ Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I) | <p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique du PAM en matière d'alimentation scolaire (I) ➤ Politique du PAM dans le domaine du VIH et du sida (E) ➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I) |
| <p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen de WINGS II et préparation aux normes IPSAS: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la Direction du PAM (E) ➤ Examen du cadre des politiques financières (E) ➤ Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (I) | <p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2008 (A) ➤ Examen du cadre des politiques financières (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (I) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I) | <p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (A) ➤ Rapport sur les bénéfices de gestion apportés par des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et sur l'utilisation de l'information financière et administrative par la haute direction et le Conseil: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la direction (E) |
| <p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Madagascar 10442.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Mozambique 10446.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Nicaragua 10700.0 | <p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Efficacité du PAM dans les interventions de redressement ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Burkina Faso 10541.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Côte d'Ivoire 10672.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Libéria 10454.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Malawi ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR République du Congo 10312.1 | <p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Alerte rapide et planification des mesures d'urgence ➤ Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10427.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Bangladesh 10410.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR République démocratique du Congo 10608.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Guatemala 10457.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 10693.0 |
| <p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> | <p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh ➤ Guatemala ➤ Pakistan <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République du Congo ➤ République démocratique populaire lao <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madagascar | <p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh ➤ Guatemala ➤ Pakistan <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projet de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cambodge <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mozambique |

| EB.1/2009 (9-13 février) | EB.A/2009 (8-12 juin) | EB.2/2009 (9-13 novembre) |
|--|--|--|
| <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya ➤ Ouganda <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> | <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya ➤ Libéria <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> | <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afghanistan ➤ Algérie ➤ Cambodge ➤ République démocratique du Congo ➤ Myanmar ➤ Territoire palestinien occupé ➤ Tadjikistan ➤ République-Unie de Tanzanie ➤ Zimbabwe <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> |
| <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet – 31 décembre 2008) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO | <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet – 31 décembre 2008) (I)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate | <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier – 30 juin 2009) (I)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO |
| <p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport conjoint sur la coopération entre les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010 (I) | <p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010 (I) | <p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010-2011 (A) |
| <p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) | <p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 (E) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) | <p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> |
| <p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2008 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> | <p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> | <p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> |
| <p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I) | <p>QUESTIONS DIVERSES</p> | <p>QUESTIONS DIVERSES</p> |

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2009–2010**

| EB.1/2010 (8-12 février) | EB.A/2010 (7-11 juin) | EB.2/2010 (8-12 novembre) |
|---|---|--|
| <p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) | <p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E) | <p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E) |
| <p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2009 (A) | <p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2009 (A) ➤ Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I) | <p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I) |
| <p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen vertical d'un grand projet mené sur le terrain: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la Direction du PAM (E) ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010-2011) (I) | <p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2009 (A) ➤ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I) | <p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (I) |
| <p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Territoire palestinien occupé 10387.1 | <p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Cambodge 10305.1 ➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Éthiopie 10430.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Éthiopie 10665.0 | <p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Tchad 10559.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Colombie 10588.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Égypte 10450.0 ➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Pakistan 10269.0 |
| <p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> | <p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bénin ➤ Burkina Faso ➤ Tchad ➤ Ghana ➤ Mauritanie ➤ Népal ➤ Sierra Leone ➤ République-Unie de Tanzanie <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République centrafricaine ➤ Zambie | <p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bénin ➤ Burkina Faso ➤ Tchad ➤ Ghana ➤ Mauritanie ➤ Népal ➤ Sierra Leone ➤ République-Unie de Tanzanie <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> |

| EB.1/2010 (8-12 février) | EB.A/2010 (7-11 juin) | EB.2/2010 (8-12 novembre) |
|--|--|--|
| <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> | <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Timor-Leste <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> | <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éthiopie ➤ Indonésie ➤ Pakistan ➤ Sri Lanka <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> |
| <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2009) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO | <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2009) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate | <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2010) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO |
| <p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010-2011 (I) | <p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010–2011 (I) | <p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012 (A) |
| <p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) | <p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 (E) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I) ➤ Rapport du PAM sur la sécurité (I) | <p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> |
| <p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> | <p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> | <p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> |
| <p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I) | <p>QUESTIONS DIVERSES</p> | <p>QUESTIONS DIVERSES</p> |

**PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008–2009**
(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2009 (9–13 février)

- *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2008 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

- *Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (A)*

Une nouvelle politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes est en cours d'élaboration à partir des résultats et des recommandations de l'enquête comparative de suivi des Engagements renforcés en faveur des femmes et de l'évaluation finale de la politique actuelle. Ce document est soumis pour approbation.

- *Prévention des catastrophes et atténuation de leurs effets (E)*

La capacité du PAM de réagir aux catastrophes est l'un de ses atouts majeurs et figure sans nul doute parmi ses avantages comparatifs. Ce document vise à définir un cadre de politique générale pour les activités du PAM dans le domaine de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets.

EB.A/2009 (8-12 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2008 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2008 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

- *Politique du PAM en matière de renforcement des capacités (E)*

A sa session annuelle de 2008, le Conseil a demandé que, conformément aux recommandations figurant dans le Rapport succinct de l'évaluation de la politique et des activités du PAM en faveur du renforcement des capacités, le Secrétariat mette à jour la politique du PAM en la matière. Le présent document examine le double objectif du renforcement des capacités ainsi que les domaines dans lesquels le PAM apporte son assistance. Il aligne la politique du PAM sur le dernier état des connaissances, y compris concernant la définition du renforcement des capacités et l'approche du PAM vis-à-vis des bénéficiaires. Le document est soumis pour examen.

- *Stratégie de mobilisation des ressources adaptée à un environnement en mutation (E)*

Suite à un débat lors de la première session ordinaire de 2007 du Conseil, les États membres ont demandé à être informés de la stratégie du PAM en matière de communication et de mobilisation des ressources. Ce document, soumis pour examen, expose la stratégie de mobilisation de fonds du PAM pour 2009-2011 dans un contexte marqué par le déclin des réserves alimentaires, la flambée des prix des denrées et l'émergence de nouveaux mécanismes destinés à livrer et à financer l'aide internationale. Cette stratégie, qui s'aligne sur le Plan stratégique du PAM (2008-2011), dégage les approches qui permettront au PAM de satisfaire ses besoins de financement de manière efficace et efficiente.



➤ *Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida et des relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Cette mise à jour est soumise au Conseil pour information.

EB.2/2009 (9-13 novembre)

➤ *Politique du PAM en matière d'alimentation scolaire (I)*

Ce document fournit une mise à jour du cadre de politique générale de l'alimentation scolaire et explique pourquoi elle constitue l'un des principaux outils du PAM pour briser le cycle de la faim. Il décrit plus particulièrement les résultats attendus des programmes d'alimentation scolaire et fournit quelques principes généraux permettant d'adapter la mise en œuvre de ces programmes aux différents contextes dans lequel opère le PAM.

➤ *Politique du PAM dans le domaine du VIH et du sida (E)*

Le rapport succinct de l'évaluation thématique des interventions du PAM dans le domaine du VIH et du sida en Afrique sub-saharienne qui a été soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2008, a recommandé la révision de la politique du PAM liée au VIH et au sida à la lumière de l'évolution des réalités, de l'expérience et des connaissances depuis 2003. Un document de politique générale est donc soumis au Conseil afin: i) de refléter les nouvelles réalités de la programmation et du financement; ii) de définir la politique du PAM en matière de programmation liée au VIH ainsi qu'un cadre décrivant les objectifs et stratégies de la mise en œuvre; et iii) d'offrir une interprétation pratique du mandat du PAM dans le domaine de la programmation liée au VIH, compte tenu des réalités opérationnelles et du financement actuel des programmes relatifs au sida. Ce document est soumis pour examen.

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document est soumise au Conseil pour information. (La version électronique est disponible sur le site Web du PAM à l'adresse www.wfp.org).

EB.1/2010 (8-12 février)

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2009 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par le PAM à son Conseil d'administration et à ses organes de tutelle (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

EB.A/2010 (7-11 juin)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2009 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2009 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

- *Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida et des relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Cette mise à jour est soumise au Conseil pour information.

EB.2/2010 (8-12 novembre)

- *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document est soumise au Conseil pour information. (La version électronique est disponible sur le site Web du PAM à l'adresse www.wfp.org).

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.1/2009 (9-13 février)

- *Examen de WINGS II et préparation aux normes IPSAS: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la Direction du PAM (E)*

La mise à niveau de WINGS (projet WINGS II) est essentielle à l'efficacité et à la fiabilité des futurs systèmes de comptabilité et d'information financière conformes aux normes IPSAS, même si la mise en oeuvre de WINGS II a été retardée au-delà de la première année d'application des normes IPSAS. Le Commissaire aux comptes examinera les progrès accomplis par le PAM dans la gestion du projet relatif à la conception de cette application et rendra compte de la mesure dans laquelle le système WINGS II a apporté la preuve de son utilité, en soumettant s'il y a lieu des observations au Conseil concernant les progrès de la mise en oeuvre des normes IPSAS. Selon la requête du Conseil à sa session annuelle en 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations contenues dans le présent rapport est également présentée; les deux documents sont soumis pour examen.

- *Examen du cadre des politiques financières (E)*

Le Conseil est saisi d'un document exposant les principales questions à examiner et à résoudre, assorti d'un calendrier. Le document est soumis pour examen.

- *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009.

EB.A/2009 (8-12 juin)

- *Comptes annuels vérifiés de 2008 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis pour approbation, se présentent en deux parties: la Partie I présente un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2008 contenant des informations financières pour l'exercice 2008. La Partie II présente une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels.

- *Examen du cadre des politiques financières (E)*

Le document décrit l'état d'avancement l'examen en cours, en soulignant les progrès réalisés vers la solution des principaux problèmes identifiés au cours du processus. Le document est soumis pour examen.

- *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.



➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI), conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

➤ *Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

EB.2/2009 (9-13 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (A)*

En application de l'Article 9.2 du Règlement financier, un projet de Plan de gestion est présenté au Conseil à sa dernière session ordinaire de la deuxième année de chaque exercice biennal. Le premier Plan de gestion a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 comprend le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2010–2011. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport sur les bénéfices de gestion apportés par des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et sur l'utilisation de l'information financière et administrative par la haute direction et le Conseil: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la direction (E)*

L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS offre une excellente occasion de renforcer l'obligation redditionnelle et les processus de gestion et de prise de décision. Le Commissaire aux comptes évaluera comment l'amélioration des systèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière, grâce à l'application des normes IPSAS, peut être mise à profit pour faciliter la prise de décision en matière financière et la gestion globale du PAM. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport ; les deux documents sont soumis pour examen.

EB.1/2010 (8-12 février)

➤ *Examen vertical d'un grand projet mené sur le terrain: Rapport du Commissaire aux comptes et réponse de la Direction du PAM (E)*

Un grand projet de pays sera sélectionné pour lequel le Commissaire aux comptes fournira une évaluation indépendante de la manière dont le Secrétariat a planifié les objectifs du projet et réussi à les réaliser, vérifiera la conformité aux politiques et procédures du PAM et identifiera les obstacles à l'efficacité et à l'efficience des activités du projet. L'évaluation portera aussi sur les risques, les points faibles et les bonnes pratiques dans le but d'en tirer des enseignements applicables à l'ensemble de l'institution. Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes est présentée en même temps que le rapport; les deux documents sont soumis pour examen.

➤ *Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

EB.A/2010 (7-11 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2009 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis pour approbation, se présentent en deux parties: la Partie I présente un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2009 contenant des informations financières pour l'exercice 2009. La Partie II présente une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis pour examen.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI), conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

➤ *Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

EB.2/2010 (8-12 novembre)

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur des questions de gestion (E) et réponse de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement du Programme ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur des questions de gestion, qui se concentrent chacun sur un seul domaine, sont présentés pour examen.

➤ *Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et de la matrice qui résume les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

EB.1/2009 (9-13 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Madagascar 10442.0*

L'évaluation de l'opération prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10442.0 "Fourniture d'une aide face aux catastrophes naturelles récurrentes et à l'insécurité alimentaire saisonnière à Madagascar" contribuera à améliorer l'obligation redditionnelle et l'apprentissage, apportera des enseignements utiles pour l'ensemble du Programme et sera prise en compte dans la programmation des prochaines opérations ainsi que dans les évaluations stratégiques pertinentes du Bureau de l'évaluation (OEDE) prévues pour l'exercice biennal 2008-2009.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Mozambique 10446.0*

Le programme de pays Mozambique 10446.0 a été approuvé par le Conseil en octobre 2006 pour la période 2007-2009. Le projet vise à renforcer les capacités nationales afin de répondre à la triple menace posée par l'insécurité alimentaire, le VIH et le sida, et l'affaiblissement des pouvoirs publics. Le programme de pays se concentre principalement sur la valorisation du capital humain par le biais d'activités en faveur de l'éducation des enfants d'âge scolaire et du renforcement des capacités gouvernementales.

L'évaluation étudiera le soutien apporté par le PAM à: i) l'éducation des enfants d'âge scolaire en situation d'insécurité alimentaire; et ii) la capacité du Gouvernement de gérer un programme national d'alimentation scolaire aux niveaux national et infranational.

Elle sera également prise en compte dans la conception des activités Vivres au profit de l'éducation qui seront menées au Mozambique, y compris dans l'éventualité où le PAM déciderait de prolonger son programme de pays jusqu'en 2010 pour l'aligner sur le Programme gouvernemental pour la réduction de la pauvreté absolue (PARPA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Nicaragua 10700.0*

L'évaluation portera sur l'opération lancée par le PAM pour répondre aux besoins des populations touchées par l'ouragan Félix en 2007. A la date de mai 2008, cette opération menée dans une zone sujette aux ouragans était la plus vaste opération d'urgence du PAM limitée à un seul pays en Amérique latine; l'Amérique centrale et les Caraïbes sont très souvent dévastées par ce type de catastrophe naturelle et le Nicaragua a été frappé de manière récurrente.

L'évaluation fournira aussi aux parties prenantes des recommandations et des conseils en leur indiquant quelles sont les bonnes pratiques pour concevoir et mettre en œuvre une intervention d'urgence suite à un ouragan au Nicaragua. Ces conclusions pourraient aussi influencer sur les solutions élaborées et mises en œuvre par le Bureau régional du PAM et les bureaux de pays voisins pour faire face aux ouragans dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

EB.A/2009 (8-12 juin)

➤ *Efficacité du PAM dans les interventions de redressement*

Cette évaluation stratégique appréciera la mesure dans laquelle les interventions de redressement du PAM parviennent aux objectifs annoncés et implicites en termes de rétablissement des moyens de subsistance. Elle a pour but de servir à la conception et à la mise en œuvre de programmes futurs de rétablissement des moyens de subsistance. L'évaluation est fondée sur une combinaison d'études théoriques et d'études de cas sur le terrain parmi les opérations d'urgence et les IPSR du PAM en cours en octobre et novembre 2008.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Burkina Faso 10541.0*

Au Burkina Faso, le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale ont joint leurs efforts pour combattre ensemble la malnutrition. Le PAM joue un rôle de premier plan en mettant en œuvre l'IPSR 10541.0, dont les objectifs spécifiques consistent à: i) réduire les niveaux de dénutrition aiguë ou modérée chez les enfants de moins de 3 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes; et ii) renforcer la capacité du Gouvernement de mettre en œuvre le Plan national d'action pour la nutrition, en particulier les aspects liés au renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et à la mise en place d'un système de surveillance nutritionnelle. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle ces objectifs ont été remplis et vérifiera également le potentiel d'amélioration.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Côte d'Ivoire 10672.0*

L'instabilité politique en Côte d'Ivoire a entraîné la scission du pays en deux parties en septembre 2002. Début 2007, à la suite de l'accord de Ouagadougou, la "zone de confiance" entre ces deux parties a été démantelée et un processus de paix a été lancé, en même temps que des mesures de redressement économique. Afin de faciliter la reprise, le PAM a élaboré l'IPSR 10672.0 "Assistance aux populations touchées par la crise prolongée en Côte d'Ivoire" qui a été approuvée pour une période de 18 mois (1^{er} juillet 2007 – 31 décembre 2008) pour un coût total de 41 239 517 dollars.

L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle l'IPSR a contribué au retour de la stabilité et à la sécurité alimentaire des ménages par le biais d'interventions d'aide alimentaire tendant à protéger le capital humain et les avoirs productifs.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Libéria 10454.0*

L'IPSR Libéria 10454.0 est une intervention menée dans un seul pays qui a été conçue et exécutée après une série d'IPSR régionales qui ont fourni un cadre d'assistance global pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Le premier objectif de l'évaluation est de déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été réalisés et d'évaluer les modalités de leur réalisation.

Le deuxième objectif consiste à tirer des leçons de l'intervention en cours afin de contribuer à l'amélioration des résultats pendant la prochaine phase de l'IPSR Libéria, qui débutera en juillet 2009. Le travail de terrain relatif à cette évaluation est prévu pour novembre 2008.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Malawi*

L'évaluation analysera le portefeuille sur la période 2000-2008 et portera sur: i) le degré d'alignement du PAM avec les politiques gouvernementales et les stratégies des partenaires et son positionnement stratégique dans ce contexte; ii) la manière dont le PAM a fait ses choix stratégiques par le passé; et iii) les effets directs et l'impact des opérations du Programme. Les conclusions et recommandations de l'évaluation serviront de base aux décisions du bureau de pays concernant les orientations stratégiques futures et la planification stratégique et la manière dont elles détermineront l'exécution du programme.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR République du Congo 10312.1*

Cette IPSR vise à faire face aux besoins de secours et de redressement des populations vulnérables, victimes des conflits qui ont ravagé le pays dans les années 90. L'évaluation vérifiera dans quelle mesure l'IPSR a amélioré la sécurité alimentaire et la reprise socioéconomique des populations touchées, en se concentrant sur les éléments de l'IPSR consacrés au redressement: les projets Vivres contre travail et Vivres au profit de l'éducation et les activités relatives au VIH et au sida.

EB.2/2009 (9-13 novembre)

➤ *Alerte rapide et planification des mesures d'urgence*

Le PAM emploie plusieurs outils d'alerte rapide en vue de faciliter la prise de décisions dûment fondées et opportunes qui améliorent le processus de préparation et d'intervention. Cette évaluation se concentrera sur l'efficacité, la précision et l'utilité des plans d'urgence du PAM et leur déclenchement (que le PAM soit *ou non* présent dans le pays), sur les partenariats pour l'élaboration et le déclenchement des plans d'urgence et sur les systèmes d'alerte rapide. Elle comparera les normes et bonnes pratiques en vigueur avec les politiques et méthodes de travail du PAM dans le but de comprendre la nature de la contribution du PAM au développement des bonnes pratiques. L'évaluation se concentrera sur une étude transversale des plans d'urgence dans divers contextes.



➤ *Rapport succinct de l'évaluation conjointe FAO/PAM des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire*

Cette évaluation est menée conjointement par la FAO et le PAM sur une suggestion du Comité du programme de la FAO, qui a présenté la demande d'évaluation. Les informations relatives à la sécurité alimentaire sont essentielles pour opérer les bons choix en matière d'assistance, surtout face à une nouvelle conjoncture mondiale qui influe sur les approvisionnements alimentaires et les coûts de l'aide. Ensemble et séparément, la FAO et le PAM ont consacré des ressources considérables à cette activité et entrepris plusieurs évaluations dans ce domaine. Mais aucune évaluation n'a encore été faite sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire dans leur ensemble pour vérifier dans quelle mesure ils répondent aux besoins d'information des usagers et comment ils servent la prise de décision. L'évaluation est importante du point de vue des arrangements de coopération entre la FAO et le PAM, du travail conjoint et des stratégies futures à l'appui des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10427.0*

Cette opération vise à renforcer la sécurité alimentaire et à améliorer le capital humain et productif dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire et dans les zones reculées, en ciblant tout particulièrement les femmes et les enfants vulnérables. L'IPSR apporte une aide à 6,6 millions d'Afghans à travers des activités Vivres contre travail, Vivres au profit de la formation et Vivres au profit de l'éducation, en partenariat avec le Gouvernement, des entités non gouvernementales et les communautés. L'évaluation vérifiera dans quelle mesure ces objectifs ont été réalisés et fournira des recommandations en vue de futures interventions en Afghanistan.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Bangladesh 10410.0*

Le Bangladesh est un pays à faible revenu et à déficit vivrier dont les importations de céréales atteignent en moyenne 2 millions de tonnes par an depuis 1990-1991. Après l'Inde et la Chine, c'est au Bangladesh que l'on dénombre le plus de victimes de la faim; selon les estimations, 28 millions de personnes vivant dans une extrême pauvreté survivent avec moins de 1 805 Kcal par jour et sont exposés à des catastrophes naturelles récurrentes, qui menacent leur vie et leurs moyens de subsistance. La situation est aggravée par des disparités croissantes de revenus et une prévalence élevée de la malnutrition chez les femmes et les enfants. Le but de ce programme de pays est de soutenir les efforts du Gouvernement visant à renforcer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages les plus démunis, ainsi que leurs moyens de subsistance. L'évaluation fera le point des réalisations et fournit des orientations utiles pour de futurs programmes de pays au Bangladesh.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR République démocratique du Congo 10608.0*

L'évaluation de l'IPSR 10608.0 "Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes des violences armées et autres groupes vulnérables en République démocratique du Congo" contribuera à améliorer l'obligation redditionnelle et l'apprentissage, apportera des enseignements utiles pour l'ensemble du Programme et sera prise en compte dans la programmation des prochaines opérations ainsi que dans les évaluations stratégiques pertinentes du Bureau de l'évaluation (OEDE) prévues pour 2008-2009.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Guatemala 10457.0*

Au Guatemala, 49,3 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique; 12 pour cent des nourrissons présentent une insuffisance pondérale à la naissance et 50 pour cent des enfants souffrent de malnutrition chronique dès l'âge de 3 ans. Les objectifs de l'opération du PAM consistent à sauver des vies grâce à une supplémentation thérapeutique et alimentaire et à combattre la malnutrition chronique en s'attaquant à plusieurs des causes sous-jacentes dans les zones cibles, notamment: i) l'accès limité à une alimentation adéquate en termes de quantité et de qualité; ii) les pratiques de sevrage, de soins et de santé inadéquates; et iii) le contrôle limité des femmes sur les ressources communautaires. L'évaluation examinera l'efficacité et la pertinence de cette opération pour s'attaquer à la malnutrition chronique dans d'autres pays de la région où la nutrition revêt une importance stratégique.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 10693.0*

Le Soudan continue d'être la plus vaste opération humanitaire du PAM. Le conflit en cours au Darfour, les effets durables de la guerre civile dans le Sud-Soudan et les problèmes structurels sous-jacents couplés aux séquelles de la sécheresse et du conflit dans la zone qui comprend le centre, l'est et les trois régions contestées ont fait sombrer une grande partie du Soudan dans l'insécurité alimentaire et la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. Le rôle principal de l'aide alimentaire est de répondre aux besoins d'urgence des personnes déplacées et des communautés d'accueil au Darfour, ainsi que des rapatriés et autres populations hautement vulnérables dans le Sud-Soudan et la zone du centre, de l'est et des trois régions. L'évaluation s'efforcera de déterminer dans quelle mesure le PAM réussit à fournir une assistance aux populations les plus vulnérables frappées par l'insécurité alimentaire au Soudan et de dégager les bonnes pratiques liées aux interventions dans des zones de conflit.

EB.1/2010 (8-12 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Territoire palestinien occupé 10387.1*

La pauvreté et l'insécurité alimentaire qui résultent du conflit prolongé et de la politique de fermeture dans le Territoire palestinien occupé minent le développement économique; cette situation touche 34 pour cent de la population et 12 autres pour cent sont à risque. L'intervention du PAM a pour but de répondre aux besoins **alimentaire** des plus vulnérables parmi les non-réfugiés, par le biais d'une intervention prolongée de secours et de redressement et par une contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté de l'Autorité nationale palestinienne à travers le développement d'activités et de compétences productives. Elle se concentre sur: i) l'élargissement de la base de connaissances; ii) le renforcement des partenariats et des efforts de sensibilisation à l'insécurité alimentaire pour améliorer le ciblage et la coordination; et iii) l'utilisation efficace des ressources tout en limitant au maximum les effets négatifs de l'aide sur la production et les marchés. Cette évaluation à mi-parcours fera le point des résultats obtenus et permettra de dégager des orientations utiles à la conception de l'IPSR qui démarrera en 2010.

EB.A/2010 (7-11 juin)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Cambodge 10305.1*

Entre 2004 et 2006, 6 pour cent en moyenne de la production rizicole du Cambodge a été détruite par la sécheresse, les inondations ou les infestations de ravageurs. Les inégalités croissantes, l'augmentation du nombre des paysans sans terre et la détérioration de la base de ressources communautaires ont érodé la capacité d'adaptation des populations frappées par l'insécurité alimentaire. L'accès limité des pauvres aux services d'éducation et de santé, l'insuffisance des investissements dans les infrastructures publiques et la faiblesse des structures de gouvernance contribuent à l'insécurité alimentaire et à la dénutrition, surtout dans les zones rurales. L'objectif de l'IPSR est de renforcer la résistance et la capacité d'adaptation des ménages vulnérables par des interventions ciblées d'aide alimentaire à travers: i) l'alimentation scolaire et les rations à emporter; ii) l'aide alimentaire destinée aux personnes vivant avec le VIH et aux ménages comptant des orphelins et des autres enfants vulnérables; iii) l'aide alimentaire aux ménages dont certains membres sont atteints de tuberculose; et iv) la réduction des risques de catastrophes par la création d'avoirs communautaires, d'activités Vivres au profit de la formation et d'interventions de secours. L'évaluation mesurera le degré de succès de l'opération et fera des recommandations pour les opérations futures.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Éthiopie 10430.0*

Le programme de pays contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) suivants: réduire l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; combattre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies; et assurer un environnement durable. L'évaluation examinera la cohérence de l'intervention du PAM aux fins de la réalisation des objectifs du programme de pays, leur degré de succès et facilitera la prise de décisions pour les futures programmes menés en Éthiopie.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Éthiopie 10665.0*

Cette intervention a pour but de réduire la vulnérabilité des personnes à l'insécurité alimentaire aiguë, et à renforcer leurs moyens de gérer les risques en permettant aux personnes exposés à l'insécurité alimentaire d'investir dans des moyens de subsistance plus solides. Ses quatre composantes appuient les efforts du Gouvernement, qui a mis en place un programme de protection sociale fondé sur des activités productives, un programme de secours, un programme pour la survie des enfants et un cadre stratégique d'intervention dans le domaine du VIH et du sida. Le PAM ne fournit une assistance alimentaire que lorsque cet outil est jugé le plus approprié sur la base de la vulnérabilité et des options disponibles dans les communautés. L'évaluation montrera si les objectifs fixés sont en voie de réalisation et fera des recommandations concernant la poursuite de cette opération.

EB.2/2010 (8-12 novembre)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Tchad 10559.0*

Cette opération vise à répondre de manière équilibrée aux besoins immédiats des réfugiés soudanais et aux besoins à plus long terme des personnes déplacées et des populations d'accueil à travers la distribution de rations générales et de supplémentation thérapeutique et alimentaire pour les réfugiés; des activités Vivres contre travail ou Vivres pour la création d'actifs pour les personnes déplacées et les populations d'accueil; et des programmes d'alimentation scolaire pour les enfants des personnes déplacées. L'évaluation examinera le succès de la prochaine phase de l'opération, ou la nouvelle opération, qui démarrera en janvier 2009.



➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Colombie 10588.0*

La Colombie a connu pendant plus de 40 ans des violences qui ont entraîné le déplacement de millions de personnes; les estimations font état de 1,8 million à 3,7 millions de personnes déplacées au cours des 20 dernières années. Cette opération a pour but: i) de protéger et d'aider à reconstituer les moyens de subsistance des personnes déplacées et d'autres populations touchées par la violence; ii) de soutenir l'amélioration de l'état nutritionnel des populations cibles, en particulier les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que les enfants de moins de 5 ans; et iii) de soutenir l'accès à l'éducation pour les populations déplacées et à risque. L'évaluation mesurera le degré de succès de cette intervention et formulera des recommandations en vue d'interventions futures.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Égypte 10450.0*

L'objectif du programme de pays est de renforcer les capacités gouvernementales en matière de réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à l'échelle nationale. A cette fin, le PAM appuie la réforme des programmes de protection sociale fondés sur l'alimentation, afin d'en augmenter l'efficacité et l'efficience. Le programme de pays se concentre sur deux types d'appui: une assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles et des démonstrations à petite échelle des meilleures pratiques dans le cadre d'activités Vives au profit de l'éducation et Vives pour la création d'avoires. Les principaux domaines d'action concernent l'affectation de ressources à des programmes en faveur des pauvres et l'amélioration des pratiques de gestion. Le renforcement des institutions et le transfert des connaissances soutiennent le processus de retrait progressif des activités à composante alimentaire du PAM d'ici à la fin du programme de pays en 2011. Cette évaluation fera le point des progrès réalisés pour renforcer les capacités des pouvoirs publics et des communautés à mettre en œuvre des programmes cohérents d'aide alimentaire.

➤ *Rapport succinct du programme de pays Pakistan 10269.0*

Ce programme de pays sert un double objectif: améliorer l'accès à l'alimentation de manière à ce que les femmes et les filles puissent tirer parti des possibilités de développement et résoudre les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'accès aux avoirs productifs. Les résultats attendus du programme de pays sont, entre autres: i) le maintien des filles à l'école; ii) la scolarisation accrue des filles; iii) la fréquentation accrue des dispensaires ruraux par les femmes afin qu'elles bénéficient de soins de santé génésique et d'immunisation; et iv) le renforcement des capacités d'organisation et d'autodéveloppement des divers groupements de femmes, réalisé à travers la création et la conservation d'avoires. L'évaluation mesurera le degré de succès du programme de pays et émettra des recommandations applicables à de futures interventions.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2009 (9-13 février)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

- Kenya
- Ouganda

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2008) (I)

Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 (I)

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

EB.A/2009 (8-12 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont présentés pour examen:

- Bangladesh
- Guatemala
- Pakistan

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République du Congo
- République démocratique populaire lao

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Madagascar

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Kenya
- Libéria

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2008) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2008).

EB.2/2009 (9-13 novembre)

Programme de pays (A)

- Bangladesh
- Guatemala
- Pakistan

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Cambodge



Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour le projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Mozambique

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Afghanistan
- Algérie
- Cambodge
- République démocratique du Congo
- Myanmar
- Territoire palestinien occupé
- Tadjikistan
- République-Unie de Tanzanie
- Zimbabwe

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2009) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

EB.1/2010 (8-12 février)

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2009) (I)

Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2009 (I)

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

EB.A/2010 (7-11 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants sont présentés pour examen:

- Bénin
- Burkina Faso
- Tchad
- Ghana
- Mauritanie
- Népal
- Sierra Leone
- République-Unie de Tanzanie



Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République centrafricaine
- Zambie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Timor-Leste

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2009) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil est également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2008).

EB.2/2010 (8-12 novembre)*Programmes de pays (A)*

- Bénin
- Burkina Faso
- Tchad
- Ghana
- Mauritanie
- Népal
- Sierra Leone
- République-Unie de Tanzanie

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Éthiopie
- Indonésie
- Pakistan
- Sri Lanka

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier–30 juin 2010) (I)

Le Conseil est saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2009 (9-13 février)

- *Rapport conjoint sur la coopération entre les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome (E)*

A sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a prié le Secrétariat du PAM de mener des consultations avec les autres organisations ayant leur siège à Rome en vue de l'élaboration d'un document conjoint sur les orientations que pourraient prendre les futurs partenariats opérationnels établis aux niveaux mondial, régional et national au service d'un objectif. Ce document est soumis pour examen.

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009–2010 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2009–2010 est présentée pour information.

EB.A/2009 (8-12 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2009–2010 est présentée pour information.

EB.2/2009 (9-13 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010-2011 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2010–2011.

EB.1/2010 (8-12 février) et EB.A/2010 (7-11 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010–2011 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2009–2010 est présentée pour information.

EB.2/2010 (8-12 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2011–2012.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2009 (9-13 février)

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) se rapportant aux activités du PAM qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2008;



- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2009 (8-12 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits, et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en oeuvre des programmes de grande envergure.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, soumis pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2008. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au Siège et dans les bureaux de pays au 31 décembre 2008. Il inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM au 31 décembre 2008. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure).

➤ *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements y figurant, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, soumis pour information, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel et des partenaires du PAM en 2008, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

EB.1/2010 (8-12 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) se rapportant aux activités du PAM qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2009;



- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2010 (7-11 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 (E)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits, et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en oeuvre des programmes de grande envergure.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, soumis pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2009. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au Siège et dans les bureaux de pays au 31 décembre 2009. Il inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM au 31 décembre 2009. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure).

➤ *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements y figurant, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

➤ *Rapport du PAM sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, soumis pour information, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel et des partenaires du PAM en 2009, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2009 (9-13 février)

- *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM.

EB.1/2010 (8-12 février)

- *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM.